



Risques encourrus pour chèque en bois

Par **Malou1987**, le **20/06/2009** à **01:36**

Bonsoir,

Je me suis séparée de mon petit ami il y a peu. Lui devant beaucoup d'argent, j'ai souhaité lui rembourser totalement, et n'ayant pas cette somme là, je me suis tournée vers ma mère qui a accepté de m'aider. J'ai donc fait plusieurs chèques à mon ex.

Malheureusement, ma mère m'a appris il y a quelques jours qu'elle n'était pas en mesure de m'aider (un peu tard..). J'ai donc appelé mon ex pour lui dire de ne pas encaisser les chèques, mais il m'a simplement dit que ce n'était pas son problème et les a encaissés malgré tout. D'après ce que m'a dit ma belle soeur, il aurait également pu retirer l'argent, alors que les chèques sont forcément sans provision (comment, de nos jours, est-ce possible ?).

Qu'est-ce que je risque exactement ? Je ne peux évidemment pas rembourser une telle somme (à cinq chiffres). La banque m'a immédiatement mise en interdit bancaire, mais j'ai peur que ça aille plus loin que ça.

Répondez moi s'il vous plait, je suis perdue et j'ai vraiment peur de la suite des événements...

Malou

Par **Solaris**, le **23/06/2009** à **16:39**

Bonjour,

Si les chèques sont impayés, votre ex ami n'a pas reçu l'argent.
Il pourra vous faire poursuivre par un huissier pour en exiger le paiement.
Votre banque va vous prendre des frais et vous aller être fichée (apparemment c'est déjà fait).
Il faudra régler également en sus des chèques les timbres fiscaux correspondant à vos chèques pour lever l'interdiction lorsque vous aurez pu les régler.